

Les dits commissaires administrent alors le serment aux membres qui sont présents,—ce qui étant fait, et les membres ayant signé le rôle contenant le serment, ils prennent leurs sièges en Chambre.

Le greffier donne à la Chambre communication de la lettre, suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 6 novembre 1911.

MONSIEUR,—J'ai ordre de Son Altesse Royale le Gouverneur général de vous informer que le juge en chef du Canada, en sa qualité de député-gouverneur, se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir la session du Parlement fédéral, mercredi, le 15 courant, à 3 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
H. C. LOWTHER, Lt.-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

Le greffier
de la Chambre des Communes.

Un message est remis par J. de St. Denis Lemoine, O.S.I., agissant pour le gentilhomme huissier de la Verge Noire, lequel est comme suit:—

Messieurs de la Chambre des Communes:

Son Honneur le juge en chef du Canada, député du Gouverneur général désire la présence immédiate de cette Chambre à la salle des séances du Sénat.

La Chambre se rend en conséquence au Sénat, alors que l'Orateur du Sénat dit:—

*Honorables Messieurs du Sénat, et
Messieurs de la Chambre des Communes:*

J'ai ordre de vous informer que Son Altesse Royale le Gouverneur général ne juge pas à propos de déclarer les raisons pour lesquelles il a convoqué le présent Parlement de la Puissance du Canada, avant qu'un Orateur de la Chambre des Communes ait été élu suivant la loi; mais demain, à trois heures p.m., son Altesse Royale donnera ces raisons.

Et les membres étant de retour;

M. Borden, s'adressant au greffier, propose, secondé par M. Foster, que Thomas Simpson Sproule, écuier, député du district électoral de Grey-Est, prenne le fauteuil de la Chambre comme Orateur.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative, *nemine contradicente*.

Et le greffier ayant déclaré M. Sproule dûment élu, il est conduit au fauteuil par M. Borden et M. Foster, alors qu'il fait ses humbles remerciements à la Chambre pour le grand honneur qu'elle a bien voulu lui conférer en le choisissant à l'unanimité comme son Orateur.

La Masse est alors placée sur la Table.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster, la Chambre s'ajourne alors jusqu'à demain à 3 heures p.m.